

24 – Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu sa délibération de ce jour portant approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 arrêté le 1^{er} février 2024 par Mme Marie ROUSSEING Inspecteur Principal des Finances Publiques responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 17 juin 2024,

Après avoir constaté la conformité des résultats, hors restes à réaliser, de la section d'investissement et de la section de fonctionnement entre le compte administratif et le compte de gestion du budget principal,

Délibère

Article 1

Approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 dont les résultats budgétaires de l'exercice s'élèvent (hors restes à réaliser de la section d'investissement et reprise des résultats de l'exercice 2022) à :

Section d'investissement 2023 (hors D001)

Recettes nettes	18.301.836,20 €
Dépenses nettes	23.812.456,86 €
Déficit	5.510.620,66 €

Section de fonctionnement 2023 (hors R002)

Recettes nettes	85.872.224,44 €
Dépenses nettes	74.795.203,53 €
Excédent	11.077.020,91 €

Total des sections 2023

Recettes nettes	104.174.060,64 €
Dépenses nettes	98.607.660,39 €
Résultat de l'exécution budgétaire (hors restes à réaliser)	5.566.400,25 €

Article 2

Autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Parrain

Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

R. Maria

Romain MARIA

Délibération affichée le : 26/06/2024

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

03 voix contre :

Mmes Panassac, Le Roux, M. Betis

01 abstention(s) :

M. Maubert

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL24AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 44

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 11 juin 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,
M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,
FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, VINCENT,
MM. DELEUSE, TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI,
Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. REMINIAC ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA

M. MAROUF ayant donné mandat à M. BORDIER jusqu'à la question n°5

M. LEFEVRE ayant donné mandat à Monsieur CHAULIEU à partir de la question n°22

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme HARDY

M. GORDE-GROSJEAN ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme LE ROUX ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Absent excusé :

M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.